

Les masques grand public, FFP2 ou chirurgicaux possèdent des différences et des performances qui leur sont propres. **Quelles différences entre les masques sanitaires et les masques barrières ou grand public ?**

Deux types de masques sanitaires sont disponibles en France : les masques chirurgicaux et les FFP2.

Un masque chirurgical est destiné à prévenir la contamination de l'entourage en retenant les gouttelettes émises lors de la toux, des éternuements et de la parole. Il protège également celui ou celle qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. Sur un masque chirurgical doit figurer le marquage CE, la référence (norme EN 14683) et les classes de performance de l'efficacité de filtration bactérienne

- Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95 %
- Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98 %
- Type IIR : efficacité de filtration bactérienne > 98 % + résistance aux éclaboussures de liquides

La durée maximum d'utilisation d'un masque chirurgical est de 4 heures.

Normes étrangères équivalentes : américaines ASTM F2100- 19 (level1/level2/level3, résistance au fluide) et ASTM F2101 - 01 (pour le niveau de filtration). Chinoises YY/T 0969-2013 et YY 0469 - 2011 (type I)

Un masque FFP (Filtering Facepiece Particles) assure, grâce à son adhésion au visage, le rôle supplémentaire d'empêcher l'inhalation des petites gouttelettes en suspension. Il est principalement indiqué pour se protéger de trois infections à transmission aérienne : la tuberculose, la rougeole et la varicelle.

Sur un masque FFP doit figurer le marquage CE, la référence (norme EN 149) et la classe d'efficacité croissante

- **1** filtrant au moins 80 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm
- **2** filtrant au moins 94 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm
- **3** filtrant au moins 99 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm

L'efficacité de la protection des masques FFP repose sur l'étanchéité au visage du masque et de l'efficacité du matériau filtrant. La durée maximum d'utilisation d'un masque FFP est définie par le fabricant (jusqu'à 8 heures).

Normes étrangères équivalentes : américaine NIOSH 42 CFR 84 (N95, P95 et R95/N99, N100, P99, P100, R99, R100). Chinoise GB2626 - 2019 (KN95 ainsi que KP95/KN100 ainsi que KP100).

Le masque grand public est en tissu, le plus souvent lavable et réutilisable, destiné à prévenir la projection de gouttelettes et leurs conséquences en complément des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Il est classé en 2 catégories selon la propriété de filtration des particules \geq à 3 microns :

- Catégorie 1 (plus de 90% de filtration) : masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public
- Catégorie 2 (plus de 70% de filtration) : masque à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques

La durée maximum d'utilisation d'un masque grand public est de 4 heures.

Il peut être réalisé par une entreprise ou par un particulier. Il est recommandé d'utiliser le référentiel de l'AFNOR (L'Association Française de NORmalisation) pour réaliser soi-même son masque, il est disponible [ici](#).

Les entreprises qui souhaitent commercialiser les masques, auront l'obligation de réaliser des essais, conduits par un tiers compétent, démontrant les performances de ses masques au regard des spécifications de l'Etat figurant dans la [note d'information interministérielle du 29 mars](#).

Le masque grand public vendu par les entreprises doit indiquer :

- les performances de filtration sur l'emballage
- un logo correspondant aux caractéristiques d'utilisation sur le produit ou l'emballage (usage unique ou réutilisable)



Les entreprises doivent également mettre à la disposition du public une notice indiquant le mode d'utilisation, de lavage et d'entretien du masque.

Tout distributeur de masque doit s'assurer de la présence de ces mentions et de la présence de cette notice.

A qui sont destinés les différents masques ?

Les masques chirurgicaux et les FFP2 ont vocation à être utilisés prioritairement par les professionnels de santé.

Les masques chirurgicaux sont également destinés aux personnes positives au Sars-Cov-2, aux « personnes contacts » et aux personnes [vulnérables](#)

Le [Haut Conseil de la Santé Publique](#) recommande que les masques chirurgicaux soient portés par toutes les personnes (consultants, malades, visiteurs, professionnels de santé ou non) entrant dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux et les cabinets libéraux.

Dans le cadre du coronavirus, le masque FFP2 est indiqué lors de gestes invasifs ou de manœuvres au niveau de la sphère respiratoire. Hors Covid-19, il est indiqué pour la prise en charge des personnes atteintes de tuberculose, rougeole et varicelle.

Où les trouver, quel est le prix ?

La distribution des masques issus du stock de l'État a pris fin le 4 octobre. Désormais, hors contexte de tension, les équipements commandés sont à la charge des structures de santé, qu'elles soient hospitalières ou médico-sociales, libérales et de biologie.

Les malades atteints de Covid-19 et les personnes « contact » sont dotés de 30 masques en une seule fois. Pour les personnes atteintes de la Covid-19, la délivrance de masques se fait sur présentation de l'e-mail ou du sms de l'Assurance maladie ou du résultat positif du test RT-PCR. Pour les personnes ayant été identifiées comme une personne contact, la délivrance de masques se fera sur indication de

l'Assurance maladie via son téléservice « Contact covid », dédié sur la plateforme Ameli Pro. Pour les personnes les personnes vulnérables susceptibles de développer une forme grave de Covid-19, la délivrance de masques se fait sur prescription médicale.

Pour le grand public, le prix des masques chirurgicaux est [encadré](#) et il ne doit pas dépasser 95 centimes d'euros toutes taxes comprises, l'unité (soit 47,50 euros la boîte de 50 masques) dans les grandes surfaces, les pharmacies et les bureaux de tabac. Parallèlement, les prix des masques grand public sont suivis par le ministère de l'économie et des finances pour s'assurer qu'il n'existe pas de hausses injustifiées qui pénaliseraient les consommateurs.

Comment utiliser et entretenir son masque ?

Pour rappel, tout masque quel que soit sa nature (FFP2, chirurgical ou en tissu) nécessite une grande précaution d'utilisation. Lavez-vous les mains avant et après toute manipulation du masque. Sa face ne doit jamais être touchée : saisissez-le par les élastiques seulement. Une fois le masque en place, il ne faut plus le toucher ni le rabattre sur son front ou son menton.

Les masques en tissu sont lavés en machine¹ avec un détergent (produit lessiviel), avec un cycle à 40°C d'une durée de 30 minutes minimum ; il n'est pas nécessaire de laver les masques séparément. En l'absence de lave-linge, les masques peuvent être lavés à la main avec de l'eau à une température adaptée au lavage à la main et avec un détergent (savon, produit vaisselle, lessive pour lavage à main) avec trempage pendant au moins 30 minutes, en évitant tout brossage pour ne pas détériorer les fibres de tissu.

Le séchage suit immédiatement l'étape de lavage et peut s'effectuer en sèche-linge ou à l'air ambiant. Si la composition du masque le permet, un repassage à une température compatible avec le masque et recommandée par son fabricant sur un masque sec est possible pour éviter une réhumidification.

En fin de traitement, les masques lavés et séchés sont conservés dans un emballage par lot en sachet plastique neuf ou propre fermé ou à défaut par une conservation dans un endroit propre, de manière à préserver la propreté microbiologique des masques.



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

¹ Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif aux masques dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus SARS-CoV-2, 29 octobre 2020



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.